



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total	70	L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-et-un septembre 2018, s'est assemblé à l'ASTRAL, 121 Avenue de la République, 91230 Montgeron, sous la Présidence de François DUROVRAY
Présents	48 à 49	Eric ADAM ; Françoise BALU ; Patrick BERNARD ; Gaëlle BOUGEROL ; Gérard BOUTHIER ; Aude BRISTOT ; André CANAS ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Serge CHEVALIER ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Saïd DAFI ; Michaël DAMIATI ; Jacqueline DISNARD ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; Patrick DUBOIS ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jacqueline FARGUES ; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Christian FERRIER ; Paule FONTANIEU ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Joël GRUERE ; Pierre-Marie GUENIER ; Amir HADZIC ; Faten HIDRI ; Mathilde KTOURZA ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Pascal MICHELANGELI ; Muriel MOISSON ; Dominique MONGE-MANTAL ; Françoise NICOLAS ; Marc NUSBAUM ; Richard PRIVAT ; Georges PUJALS ; Valérie RAGOT (à compter de la DCC 2018-089) ; Dominique RENONCIAT ; Daniel ROURE ; Lionel SENTENAC ; Martine SUREAU ; Jean-Gilles SZYJKA ; Georges TRON ; Daniel VILLATTE
Représentés	13	Damien ALLOUCH représenté par Romain COLAS ; Clarisse ANDRE représentée par Bruno GALLIER ; Simone ARNAUD représentée par Georges TRON ; Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Christophe CARRERE représenté par Aude BRISTOT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Nicole LAMOTH ; Jean-Claude FRAVAL représenté par Françoise BALU ; Jacky GERARD représenté par Christine GARNIER ; Franck LEROY représenté par Sylvie CARILLON ; Guy MAGUERO représenté par Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Nicole POINSOT représentée par Daniel VILLATTE ; Adeline SEVEAU représentée par Gaëlle BOUGEROL ; Philippe WELSCH représenté par Georges PUJALS
Absents / Excusés	9 à 8	Valérie RAGOT (jusqu'à la DCC 2018-88) ; Bachir CHEKINI ; Didier HOELTGEN ; Christophe JOSEPH ; François LEVASSEUR ; Pascal LU ; Serge POINSOT ; Jérôme RITTLING ; Joëlle SURAT
Secrétaire de séance :		M. Pascal MICHELANGELI

1. APPEL NOMINAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 61 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur MICHELANGELI a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

CABINET

Lac Montalbot

L'association ACINA doit remettre le 1^{er} octobre en Préfecture ses conclusions sur le diagnostic social effectué pendant 2 semaines au sein du campement de Roms.

En parallèle des démarches administratives et judiciaires actuellement en cours pour l'évacuation du campement de Roms, la CAVYVS, en lien avec la Ville de Vigneux, engage des travaux de sécurisation du site. Les commandes sont lancées pour être en mesure d'intervenir immédiatement aussitôt après l'évacuation.

Dans la période transitoire avant l'évacuation, 2 bennes sont mises à disposition depuis ce matin (28 septembre) en lien étroit avec les responsables du club canin et du club de voile.

TRAVAUX

TRAVAUX PPI

Outre les projets faisant l'objet de délibérations ce soir (Médiathèque de Quincy-sous-Sénart, Maison de l'Environnement, Piscine de Brunoy), les projets cités ci-dessous ont également bien avancé cet été :

Draveil

Conservatoire : la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre se termine avec l'attribution du marché au cabinet Patrick MAUGER.

Montgeron

Conservatoire : la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre est en cours, pour une validation programmée en octobre.

AUTRES TRAVAUX

Crosne

Salle René Fallet: Un élévateur PMR pour l'accès à la scène a été posé cet été.

Montgeron

Terrain d'Accueil : La dernière tranche du remplacement des portes de sanitaires vient de s'achever.

Quincy-sous-Sénart

Maison Verte : L'installation d'une aire de jeux dans le parc de la maison verte a été réalisée cet été.

TRANSPORTS

Récapitulatif des développements d'offre bus mis en place en Septembre 2018

LIGNE C

- **Extension de l'amplitude horaire de fonctionnement** (4h/23h30 en semaine, 5h30/23h30 le samedi, 7h00/23h30 le dimanche) **notamment sur les quartiers prioritaires (Principe de terminus partiel en début de matinée et en soirée sur les Hautes-Mardelles).**
- Ensemble des origines et destinations de la ligne vers le quartier des Cinéastes, jusqu'alors desservi sur la seule période de pointe.
- Simplification de l'itinéraire au lieu des 3 branches existantes.

- Adoption du principe intégral « 1 bus : 1 train » sur le fonctionnement de la semaine et du samedi, fréquence à 30 minutes le samedi.
- Modification de la prise en charge des usagers dans le sens Brunoy vers Epinay avec aménagement d'un arrêt sur la place de l'arrivée, d'où des travaux programmés facilitant la giration sur l'îlot Monoprix.
- Déplacement des arrêts « La Plaine » à Epinay-sous-Sénart et regroupement sur l'arrêt « Victor Hugo » donc suppressions de la confusion actuelle (vers Brunoy au niveau du centre commercial, vers Boussy avenue Gounod).
- Avancement de quelques mètres de l'arrêt « Croix Rochopt » à Epinay-sous-Sénart (meilleure accessibilité PMR).
- Restauration de la circulation des bus sur les rues du Boisselet et Sainte-Geneviève à Epinay-sous-Sénart dans le sens Brunoy avec desserte des arrêts antérieurs à la déviation.
- Pérennisation des arrêts provisoires « Hôtel de Ville » sur la RD 94 (sens Epinay) et « Boisselet » (rue du Petit Pont sens Epinay).
- Restauration de l'arrêt Espérance à Brunoy (sens Epinay) sur l'arrêt existant.
- Reprise de l'itinéraire du cœur de ville de Boussy par la ligne X.

LIGNE X

- **Création d'une ligne intercommunale « LEP Armand/gare de Boussy » 7 jours sur 7 à raison d'une fréquence à 15 minutes en pointe, 30 en creux et le samedi, 60 minutes le dimanche**
- **Amplitude de 5h30 à 22h30 (6h30/21h30 le samedi, 7h30/20h30 le dimanche).**
- Conservation de l'ensemble des courses existantes en période de pointe de semaine (mêmes horaires, mêmes amplitudes et fréquences) sur la section Yerres-Crosne.
- Services créés en période creuse et améliorations week-end de la desserte du quartier des Tournelles à Yerres en complément de la ligne F4.
- Gares de Yerres et de Boussy-Saint-Antoine desservies.
- Pluralité d'équipements à vocation communautaire desservis sur une seule ligne.
- Tracé sur la RD 94 à Brunoy et Epinay-sous-Sénart.
- Conservation de l'arrêt « La Plaine » actuellement dévolu à la ligne C en sens Yerres, et déplacement sur l'arrêt Albatrans en sens Boussy (travaux d'aménagement à réaliser)..
- Création d'un arrêt « Piscine des Sénarts » avant le rond-point (difficultés en sens Boussy compte tenu des sondages de réseaux, finalisation du dossier entre ville, CD91 et CA).
- Reprise du tracé en cœur de ville de Boussy par un matériel standard (passage du vieux pont vers les Thibaudières).

LIGNE E

- **Ensemble des services de Brunoy à Villeneuve-Saint-Georges et suppression du terminus intermédiaire de Yerres-Gambetta.**
- **Desserte nouvelle de la ville de Brunoy le samedi dans le cadre des déplacements vers le centre hospitalier.**

LIGNE M

- **Création de courses en période creuse à une fréquence de 30 minutes ainsi que le samedi (30 minutes de 7h00 à 21h30).**
- Poursuite du désenclavement du cœur des Hautes-Mardelles en soirée et en journée : déplacements plus faciles vers la gare et le cœur de ville.

LIGNE BM

- **Mise en place d'une offre à 60 minutes en période creuse ainsi que créations de services à 60 minutes le samedi (amplitude 8h00/21h00 : accès à la gare de Montgeron, cœur de ville, Val d'Oly/Maurice Garin depuis le secteur de la Prairie de l'Oly)**
- Maintien de l'itinéraire existant, courses/amplitudes/fréquences.

LIGNE INTERVALS

- **Extension de l'amplitude (+ 4h en matinée ; + 6 heures en soirée)**
- Maintien d'une ligne 7 jours sur 7 à une fréquence à 60 minutes.
- Restauration de la desserte du quartier Gaston Mangin à Montgeron (desserte cœur de ville et gare)
- Mise en place d'une desserte du nouveau cœur de ville de Vigneux-sur-Seine (secteurs Lac et Concorde avec liaisons transversales vers le Val d'Oly et lycée de Montgeron) avec 2 nouveaux arrêts à créer sur la rue Joliot-Curie

LIGNE 16

- **Allongement d'une heure de la période de pointe** (jusqu'à 9h30 et à partir de 15h30) afin de mieux desservir les équipements de la rue Ferdinand Buisson à Draveil (collège Delacroix, gymnase, piscine Cannelons)

LIGNE 17

- **Extension de l'offre de pointe de semaine** (création de services à 20 minutes de 20h00 à 22h30)
- **Création d'une offre du samedi à 40 minutes** de 6h00 à 22h30 désenclavant le quartier de Champrosay vers le cœur de ville et la gare de Juvisy.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RN6

Réunion le 24 septembre avec le Préfet, et les Maires concernés.

1/ Entretien de la voie et de ses abords

Face à la défaillance de la DIRIF pour assurer l'entretien des abords de la RN6 (un seul passage par an), une convention va être établie entre la DIRIF / Ville de Brunoy / Ville de Montgeron pour que les services communaux puissent intervenir en toute sécurité pour procéder à de fréquentes opérations d'entretien

2/ Meilleur phasage des feux tricolores

Face aux remontées de files sur plusieurs kilomètres en heures de pointe, un diagnostic a été engagé par la DIRIF en août. La DIRIF doit revenir présenter d'ici 15 jours des scénarii.

En outre, à la demande du Maire de Brunoy, une attention particulière est demandée auprès de la DIRIF pour sécuriser les 4 traversées piétonnes entre la ville et la forêt actuellement potentiellement dangereuses

3/ Etude globale de requalification

Possibilité de financement d'une étude globale de requalification dans le cadre du CPER. La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude et pourra s'appuyer sur l'ingénierie des services du Département de l'Essonne (dans le cadre de la départementalisation de la RN6).

TOURISME

Journées du Patrimoine

La 1^{ère} édition des Journées du Patrimoine CAVYVS a permis aux élus de visiter le 15/09

4 sites (2 VY, 2 VS) :

- le Château de Villiers - DRAVEIL,
- le Parc du Château de Rottembourg - MONTGERON,
- le Musée Robert Dubois-Corneau - BRUNOY,
- le Séminaire orthodoxe russe à EPINAY où un pot de l'amitié était offert par les séminaristes.

Le public a quant à lui, la possibilité d'effectuer un circuit jusqu'au 29 septembre avec un site par ville afin de ne pas concurrencer le programme de chacune d'elles et de laisser le temps aux participants d'effectuer le parcours sur les 9 sites. **Une plaquette** à large diffusion, valorisant le Patrimoine des villes a été éditée pour l'occasion. **Une remise de cadeaux** réunissant participants, membres du CET et élus aura lieu à l'Office de tourisme, permettant de créer un premier réseau d'acteurs locaux.

EMPLOI

1) Bilan définitif des « RDV de l'emploi » du 7 juin dernier à Crosne

- 48 entreprises mobilisées réparties sur les deux espaces
- 10 partenaires de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et de la création d'entreprises
- 356 participants sur la manifestation
- 192 entretiens individuels réalisés
- 4 embauches immédiates en CDI
- 32 embauches en CDD (missions intérim+ IAE)
- 1 entrée en formation

- 6 refus de poste

2) Lancement d'un diagnostic stratégique et opérationnel en matière de formation professionnelle sur le territoire

Comme inscrit dans le Projet de Territoire approuvé en avril dernier, **la CA souhaite développer et renforcer l'offre de formation professionnelle présente sur le Val d'Yerres Val de Seine.**

Dans cette perspective, le service Emploi a sollicité l'appui d'un cabinet expert pour la réalisation d'un diagnostic et la production de préconisations en termes d'orientations stratégiques et d'axes de travail.

Une consultation a été lancée en avril dernier, **le marché a été attribué au Cabinet « Excellence Consulting »**, notifié le 19 juin dernier pour un montant de 25 406 euros HT. La mission est prévue pour une durée de 3 mois.

L'objet du marché porte sur la réalisation d'un diagnostic stratégique et opérationnel de la formation professionnelle sur notre territoire afin d'identifier dans ce domaine les potentialités du territoire, les facteurs d'évolution et les enjeux locaux ; cette étude pourrait déboucher sur la création d'un Centre de Formation pour Apprentis (CFA) adapté aux attentes, aux besoins et aux capacités d'accueil en entreprises des acteurs économiques locaux.

Un premier comité de pilotage se tiendra dans le courant du mois d'octobre.

Les orientations stratégiques seront quant à elles proposées lors du Bureau Communautaire du 30 novembre prochain.

COHESION SOCIALE

Depuis le dernier Conseil de juillet :

- **16 juillet 2018 - 1ère assemblée plénière du CISPD** sur le territoire VYVS permettant de lancer une dynamique communautaire en matière de sécurité et de prévention de la délinquance ;

En cours :

- L'évaluation à mi parcours des 2 Contrats de ville permettant d'élaborer une feuille de route des actions à prioriser sur la PV ; évaluation qui sera présentée en conseil de décembre ;
- Le passage des NPNRU PRIR en réunion technique ANRU sur le dernier trimestre 2018 permettant de concrétiser la phase opérationnelle de la rénovation urbaine, notamment sur l'Oly – Place du Soleil ;
- Démarrage d'une concertation auprès des habitants dans le cadre du protocole d'études urbaines PRIN (Hautes Mardelles, La Plaine).

SPECTACLES

Après la mise en vente des abonnements en avril dernier, la billetterie des salles de spectacle a été ouverte fin août. Le taux d'occupation sur la saison est à ce jour de plus 40 %, soit un total de plus de 22 500 places vendues sur les 56 000 disponibles.

DRH

Réseau des bibliothèques :

- Arrivée le 1^{er} octobre d'une nouvelle directrice : Julie GATINEAU.

Développement économique :

- Arrivée le 19 octobre d'un directeur : Romain GOYAT.
- Recrutement d'un Manager des Centres-villes en cours.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 AVRIL 2018

Le procès-verbal du 05 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité, avec l'abstention de M. MICHELANGELI, MME BRISTOT (pouvoir M. CARRERE), M. CHEVALIER, M. CANAS.

4. LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Communautaire (L5211-10 du CGCT):

N°	DATE	OBJET	MONTANT H.T.
2018/136	18/06/2018	Convention pour l'animation d'une conférence sur l'impressionnisme conclue avec Monsieur Thomas Crosnier (médiathèque de Brunoy)	150,00 €
2018/137	18/06/2018	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire intercommunal de Draveil, conclue avec la commune de Draveil (Concert « Carnaval des Animaux »)	Sans incidence financière
2018/138	18/06/2018	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Café Cultures pour le Conservatoire intercommunal de Draveil, conclue avec la Commune de Draveil (Concert de la classe de chant lyrique)	Sans incidence financière
2018/139	19/06/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle dite du Conseil de l'annexe du siège de la Communauté d'Agglomération, conclue avec le syndicat CFDT Interco 91	Sans incidence financière
2018/140	19/06/2018	Convention de mise à disposition à titre onéreux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire intercommunal de Vigneux-sur-Seine, conclue avec la commune de Draveil (Répétitions et spectacles de danse)	1 779,00 €
2018/141	21/06/2018	Fourniture d'un observatoire fiscal en mode hébergé	redevance annuelle : 5 100,00 €
2018/142	21/06/2018	Signature du marché 2018-07 relatif aux prestations de sécurité pour les piscines intercommunales de la CAVYVS, conclu avec l'entreprise URGENCE SECURITE PRIVEE	Maximum de 35 000,00€ HT
2018/143	22/06/2018	Convention portant sur l'organisation de deux concerts « Le Carnaval des Animaux » conclue avec l'Education Nationale	Sans incidence financière
2018/144	22/06/2018	Contrat de coréalisation de droit d'exploitation d'un spectacle « Fête de la Danse » conclue avec la commune de Draveil (Conservatoire de Draveil)	la recette sera répartie comme suit: 40% au profit du producteur dont 9% pour la CAVYVS 60% au profit de l'organisateur
2018/145	25/06/2018	Avenant n° 1 à la convention financière relative au fonds de concours 2017 d'un montant de 1 433 333 € conclu avec la Commune de Vigneux-sur-Seine	***
2018/146	26/06/2018	Création d'une régie d'avances pour les menues dépenses liées à l'activité de la bibliothèque Charlotte Delbo à Vigneux-sur-Seine RA 77762	***
2018/147	26/06/2018	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place (séjour), de la caution (dépôt de garantie) et des fluides (eau et électricité) des gens du voyage installés sur l'aire d'accueil Crosne-Villeneuve-Saint-Georges n° 77728	***
2018/148	26/06/2018	Convention d'assistance juridique avec le cabinet PEYRICAL ET SABATTIER dans le cadre de la construction de l'Espace Jeunesse intercommunal à Vigneux-sur-Seine	coût horaire : 160,00 €
2018/149	28/06/2018	Avenant n°2 au marché 23-2014 relatif à la maintenance, sécurisation et gestion des logs d'un réseau de sites informatiques, conclu avec l'entreprise SECURIVIEW	Augmentation de 5 000 € HT
2018/150		Convention d'assistance juridique avec le cabinet SYMCHOWICZ dans le cadre de divers contentieux	Maximum de 25 000 € HT
2018/151	04/07/2018	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire intercommunal de Draveil, conclue avec la Commune de Draveil (Répétitions et représentations d'art dramatique)	Sans incidence financière
2018/152	04/07/2018	Signature de l'Accord-Cadre SPS – Missions de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre des opérations de construction et de réhabilitation des bâtiments appartenant à la CAVYVS, conclu avec l'entreprise BTP CONSULTANTS	Maximum de 200 000€ HT

2018/153	05/07/2018	Contrat de prestations de services avec la société LA MAGIE DES JEUX pour une prestation d'accompagnement méthodologique et technique global pour la mise en œuvre du projet « Café jeu » et l'animation de temps festifs avec le Centre Social intercommunal de l'Oly	2000,00 € TTC
2018/154	05/07/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Conservatoire de Vigneux-sur-Seine conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vigneux-sur-Seine.	Sans incidence financière
2018/155	11/07/2018	Avenant n°2 au marché 2017-01 LOT2 relatif à la réhabilitation de la piscine intercommunale à Montgeron, conclu avec l'entreprise SARMATES	diminution de 6 002,27€ HT
2018/156	12/07/2018	Avenant n° 1 au bail de location d'un logement à usage d'habitation conclu avec la société JMVS, mandataire	***
2018/157	13/07/2018	Convention de mise à disposition de bennes pour l'évacuation des déchets conclue avec le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts	6 387,00 € pour la location de bennes et les coûts de rotation 6 746,00 € pour le coût de traitement des déchets impacté sur les quotas des communes concernées
2018/158	13/07/2018	Avenant de transfert Marché n°2016DC1607167A (lots 1,2,3,4,5,7) relatif à l'acquisition de livres Draveil, avec l'entreprise Générale Librest	Sans incidence financière
2018/159	13/07/2018	Avenant de transfert Marché n°2016DC1607167A (lot 6) relatif à l'acquisition de livres Draveil, avec l'entreprise DIFF	Sans incidence financière
2018-160	13/07/2018	Convention de partenariat avec l'association Croqueurs de pommes d'Ile-de-France (Maison de l'environnement)	1 600,00 € par an
2018/161	13/07/2018	Avenant de transfert Contrat de maintenance progiciel de gestion de Médiathèques Orphée	Sans incidence financière
2018/162	13/07/2018	Avenant de transfert Contrat d'hébergement du progiciel de gestion de Médiathèques Orphée et du Portail Internet	Sans incidence financière
2018/163	13/07/2018	Avenant de transfert Marché 15/00/71-1 et -2 Médiathèque Montgeron	Sans incidence financière
2018/164	13/07/2018	Avenant de transfert Marché MF 15-11 Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2018/166	13/07/2018	Avenant de transfert Marché M580 Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2018/167	13/07/2018	Avenant de transfert M584 lots 1-2 Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2018/168	13/07/2018	Avenant de transfert M584 lot 3 Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2018/169	13/07/2018	Avenant de transfert M625 lot 1 Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2018/170	13/07/2018	Avenant de transfert M625 lot 2 Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2018/171	13/07/2018	Avenant de transfert M625 lot 3 Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2018/172	13/07/2018	Avenant de transfert MAO/16/00/49 Bouches incendie Montgeron	Sans incidence financière
2018/173	16/07/2018	Convention de sous-occupation temporaire conclue avec l'association Altérité dans le cadre de « La journée Verte et Bleue »	Sans incidence financière
2018/174	16/07/2018	Convention de partenariat pour l'organisation de la première édition de la Journée Verte et Bleue	Sans incidence financière
2018/175	18/07/2018	Participation financière au fonctionnement de la brigade équestre dans le massif de l'Arc Boisé avec l'Office National des Forêts (ONF) pour le premier semestre 2018	2 725,00 €
2018/176	18/07/2018	Avenant n° 1 à la convention financière relative au fonds de concours 2017 d'un montant de 1 433 333 € conclu avec la Commune de Montgeron	Sans incidence financière
2018/177	19/07/2018	Contrat de prestations avec la société DIANE SECURITY SARL pour la surveillance et la protection de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villeneuve-Saint-Georges	11 190,92 €
2018/178	23/07/2018	Acte d'engagement de la Communauté d'Agglomération concernant l'utilisation de données issues du CR ROM « Parc Privé Potentiellement Indigne » de la DIHAL-PNLHI, de l'ANAH, du CGDD et de la DGALN 2015	Sans incidence financière
2018/179	23/07/2018	Acte d'engagement de la Communauté d'Agglomération concernant l'utilisation de données issues des fichiers infra-communaux d'aide au repérage des copropriétés fragiles	Sans incidence financière

2018/180	23/07/2018	Convention d'occupation d'un bâtiment communal (bâtiments D et E situés en annexe de la mairie principale) pour implanter le Conservatoire intercommunal, conclue avec la Commune de Montgeron	coût des charges liées aux consommations d'eau, d'électricité et de chauffage au prorata des surfaces mises à disposition
2018/181	23/07/2018	Convention d'occupation d'un bâtiment communal (salle de répétition Rottembourg) pour implanter le Conservatoire intercommunal, conclue avec la Commune de Montgeron	coût des charges liées aux consommations d'eau, d'électricité et de chauffage au prorata des surfaces mises à disposition
2018/182	26/07/2018	Avenant n°01 au marché 2018-10 « Diagnostic stratégique et opérationnel en matière de formation professionnelle sur le territoire Val d'Yerres Val de Seine, avec l'entreprise Excellence Consulting	Sans incidence financière
2018/183	26/07/2018	Contrat avec la société DIATECHNIE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase d'études pour la rénovation de la piscine à Brunoy	17 000,00 €
2018/184	31/07/2018	Fourniture d'électricité par EDF, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation, dans le cadre d'un contrat unique à durée déterminée	HCE 5.205 € HT / KWh HCH 5.571 € HT / KWh HPE 6.877 € HT / KWh HPH 7.830 € HT / KWh
2018/185	02/08/2018	Signature du marché subséquent 2018-19 relatif à l'achat de petit matériel informatique, conclu avec l'entreprise STIM PLUS	489,16 €
2018/186	02/08/2018	Signature du marché subséquent 2018-20 lot 1 relatif à l'achat de matériel informatique, conclu avec l'entreprise P2M INGENIERIE	10 970,00 €
2018/187	03/08/2018	Signature du marché subséquent 2018-20 lot 2 relatif à l'achat de matériel informatique, conclu avec l'entreprise MEDIACOM SYSTÈME	3 770,00 €
2018/188	03/08/2018	Signature du marché subséquent 2018-20 lot 3 relatif à l'achat de matériel informatique, conclu avec l'entreprise STIMPLUS	2 260,00 €
2018/189	03/08/2018	Signature du marché subséquent 2018-20 lot 4 relatif à l'achat de matériel informatique, conclu avec l'entreprise MEDIACOM SYSTÈME	3 127,00 €
2018/190	06/08/2018	Contrat de prestations d'hébergement d'applications informatiques, conclu avec la société CIRIL GROUP SAS	5 232,00 €
2018/191	06/08/2018	Contrat de maintenance préventive et curative concernant le matériel de projection du cinéma le Paradiso avec la société ADDE.	1 500,00 € par an
2018/192	06/08/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du centre social des bergeries à Draveil conclue avec l'association le conseil citoyen des bergeries	Sans incidence financière
2018/193	07/08/2018	Avenant n°2 au marché n° 2017-21L05 relatif à la réhabilitation de la piscine intercommunale à Montgeron : Lot n°05 Désamiantage – Voiries et Réseaux Divers (VRD), conclu avec l'entreprise TERE	50 765,90 €
2018/194	10/08/2018	Création d'une sous régie de recettes pour l'encaissement des prestations proposées par la bibliothèque de Quincy-sous-Sénart – RR 777 16B	Sans incidence financière
2018/195	10/08/2018	Création d'une régie d'avances pour le paiement des dépenses liées au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage Crosne-Villeneuve-Saint-Georges, RA 77 763	Sans incidence financière
2018/196	10/08/2018	Convention d'aide à l'investissement culturel entre le département de l'Essonne et la communauté d'agglomération	50 000,00 € (à titre de recettes)
2018/197	10/08/2018	Avenant de transfert au marché n°17/00/38 relatif à la maintenance des logiciels de la Médiathèque de Montgeron, conclu avec l'entreprise ARCHIMED	Sans incidence financière
2018/198	10/08/2018	Convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises (contrat intermédiaire) conclue avec la société SOLUTION	497,33€/ mois (à titre de recettes)
2018/199	10/08/2018	Avenant n°1 au marché 16-20L03 (Menuiseries extérieures), relatif à la construction de la Maison des Arts et de la Culture à Epinay-Sous-Sénart, conclu avec la société PLASTALU.	15 083,00 €
2018/200	13/08/2018	Avenant n°1 au marché 16-20L01 (Gros œuvre - Charpente métallique/bois - Traitement des façades), relatif à la construction de la Maison des Arts et de la Culture à Epinay-Sous-Sénart, conclu avec la société STB.	85 552,50 €

2018/201	14/08/2018	Avenant n°1 au marché 16-20L10 (Plomberie Sanitaire), relatif à la construction de la Maison des Arts et de la Culture à Epinay-Sous-Sénart, conclu avec la société SAT.	1 859,00 €
2018/202	14/08/2018	Avenant n°1 au marché 16-20L11 (Chauffage - Ventilation), relatif à la construction de la Maison des Arts et de la Culture à Epinay-Sous-Sénart, conclu avec la société SAT.	7 797,00 €
2018/203	17/08/2018	Signature du marché subséquent n°2018-12SUB01 relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération « Construction d'une médiathèque à Quincy-Sous-Sénart », conclu avec la société QUALICONSULT.	11 431,80 €
2018/204	17/08/2018	Signature du marché subséquent n°2018-14SUB01 relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération « Construction d'une médiathèque à Quincy-Sous-Sénart », conclu avec la société BTP CONSULTANTS.	10 990,00 €
2018/205	21/08/2018	Convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises (contrat intermédiaire) conclue avec la société KREATEC	1 455,20€/ mois (à titre de recettes)
2018/206	21/08/2018	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R+3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société CHA CONSEIL	30€/ mois (à titre de recettes)
2018/207	22/08/2018	Signature du marché subséquent n°2018-14SUB02 relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération « Maison de l'environnement à Montgeron », conclu avec la société BTP CONSULTANTS.	11 270,00 €
2018/208	22/08/2018	Signature du marché subséquent n°2018-12SUB02 relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération « Maison de l'environnement à Montgeron », conclu avec la société QUALICONSULT.	7 310,00 €
2018/209	24/08/2018	Résiliation du marché subséquent n°18-20L03	***
2018/210	28/08/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle des manifestations du Centre Social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire », conclue avec l'Association des habitants de l'Oly	Sans incidence financière
2018/211	29/08/2018	Conventions entre la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 91) relatives à la mise à disposition des installations sportives communautaires et à la formation de maintien des acquis des sauveteurs aquatiques et des maîtres-nageurs sauveteurs	Sans incidence financière
2018/212	30/08/2018	Contrat de prestation de service pour l'animation « Débarquement Viking » conclu avec l'association Midgardfolkar (Médiathèque de Draveil)	300,00 € (montant non assujetti à la TVA)
2018/213	30/08/2018	Contrat de prestations de services pour des cours de gymnastique douce au Centre social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire » conclu avec Madame Myriam SELLAM, auto entrepreneur	450,00 € (TVA non applicable)
2018/214	03/09/2018	Convention relative à une mission d'audit sur le nettoyage des équipements communautaires effectué en régie, conclue avec l'association Abeilles aide et entraide	3220,50 € (montant non assujetti à la TVA)

5. DELIBERATIONS

DCC2018-085 DELIBERATION CADRE RELATIVE AUX GARANTIES D'EMPRUNTS DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles modalités d'octroi des garanties d'emprunt accordées par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour l'amélioration, l'acquisition, la restructuration et la rénovation de logements sociaux, telles que précisées dans la délibération cadre, effectives au 1^{er} octobre 2018:

Article 1 : Champ de la garantie d'emprunt accordée

La garantie d'emprunt est accordée par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres-Val de Seine aux seules demandes déposées :

- par des organismes HLM ou SEM Logement,
- ayant pour objet une acquisition de terrain ou de patrimoine, une construction, une rénovation, une restructuration, une extension, une mise aux normes, une modernisation,
- s'adossant sur un emprunt dont les caractéristiques sont directement lisibles sur le marché (prêts à taux fixes ou à taux variables), la performance financière du produit étant en cohérence avec les conditions de marché,
- ayant pour finalité d'assurer la faisabilité initiale d'une opération, respectant les ratios prudentiels tels que définis à l'article L.2252-1 du Code général des collectivités territoriales à savoir que :
 - o le montant total des annuités d'emprunt garanties à échoir dans l'exercice, y compris celle du nouveau concours garanti, majoré de la dette propre de la collectivité, ne doit pas dépasser 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement,
 - o le montant des annuités d'emprunt garanties pour un même organisme, à échoir dans l'exercice, ne doit pas excéder 10% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties,
 - o la quotité maximum d'emprunt garanti est limitée à 50%. Pour les opérations d'aménagement œuvrant pour la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat portée par Val d'Yerres Val de Seine, cette quotité maximum est portée à 80%,
- l'opération d'aménagement doit répondre à au moins un objectif fixé par le Programme local de l'habitat (PLH) ou le PDALHPD 91.

Il est précisé que ces ratios ne s'appliquent pas aux garanties accordées aux personnes morales publiques, aux organismes d'intérêt général à but non lucratif, ainsi qu'aux opérations de construction, d'acquisition et d'amélioration des logements réalisées par des organismes HLM ou des SEM, opérations subventionnées par l'Etat, dans le cadre de prêts aidés par l'Etat ou en application du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées.

Dans cette dernière hypothèse, la quotité accordée par la Communauté d'agglomération intervient à hauteur de 100% pour les opérations de logements sociaux réalisées dans le cadre du NPNRU par des organismes HLM ou SEM sur les quartiers faisant l'objet d'une rénovation urbaine, et d'un maximum de 50% pour les autres opérations.

Article 2 : Dépôt du dossier

2.1 Présentation de la demande

Toute demande de garantie doit réunir les conditions suivantes en vue de son instruction :

- émaner d'un organisme constitué dans des conditions légales et ayant la capacité à emprunter,
- se fonder sur une décision de recours à l'emprunt régulièrement actée,
- se rapporter à une opération ne se heurtant ni à des interdictions, ni à des réserves.

2.2 Pièces à fournir

Le dossier de demande de garantie doit comporter les pièces suivantes :

- les statuts de l'organisme mis à jour,
- la liste des membres du Conseil d'Administration,

- le devis descriptif et estimatif sommaire des travaux ou acquisition à réaliser dans le cadre de l'opération d'aménagement,
- le plan de financement de l'opération, avec copies des promesses de subvention déjà obtenues,

En cas de première demande et chaque année sur toute la durée de la garantie, au plus tard au 31 mars, ces pièces doivent en outre être complétées :

- du compte d'exploitation et du bilan de l'organisme, du dernier exercice connu et des trois exercices antérieurs,
- du rapport du commissaire aux comptes y afférent.

2.3 Contrepartie en termes de réservation de logements

Un droit de réservation sur le programme de logements est demandé en contrepartie de la garantie d'emprunt accordé par la Communauté d'agglomération, mais uniquement pour les opérations de plus de 10 logements.

Il est à noter que les droits de réservation liés à plusieurs opérations d'un même bailleur se cumulent. Le droit de réservation au titre de la garantie d'emprunt correspond à 10% des logements du programme.

2.4 Instruction de la garantie d'emprunt

Tout dossier de demande doit être adressé par l'organisme sous pli fermé, avec la mention « Demande de garantie d'emprunt », en précisant l'intitulé de l'opération, par courrier avec accusé de réception auprès du siège de la Communauté d'agglomération à l'attention du Président, Direction Cohésion sociale et Habitat, 78 RN 6 – BP 103 - 91805 Brunoy Cedex.

Le dossier est instruit par :

- la Direction Cohésion sociale Habitat, laquelle est chargée de veiller au caractère complet et conforme du dossier de demande de garantie d'emprunt au regard de ce qui est précité (opportunités et condition de la demande),
- puis la Direction financière pour validation financière et technique (possibilités budgétaires et financières de la collectivité quant à la garantie d'emprunt sollicitée)
- et enfin par le Conseil communautaire pour l'octroi de la garantie d'emprunt, sur la base des avis préalable des commissions permanentes compétentes dans le domaine, et sous réserve de l'accord du Bureau communautaire.

Toute demande incomplète ou irrégulière est rejetée.

L'organisme doit veiller à transmettre le contrat de prêt signé avec les tableaux d'amortissements afférents à la Direction financière de VYVS dès la levée des fonds.

Il est précisé que la garantie de la Communauté d'agglomération est accordée pour un montant de prêt tel qu'estimé par le plan de financement de l'opération. Le montant du prêt mobilisé en définitive peut être inférieur au montant du prêt mentionné dans la décision d'octroi de la garantie. Dans l'hypothèse où le montant du prêt se révélerait supérieur à celui garanti, un nouveau dossier de demande de garantie d'emprunt devra être déposé selon la même procédure.

A l'achèvement des travaux et au plus tard avant livraison du programme, une convention tripartite de garantie d'emprunts doit être conclue entre l'opérateur bénéficiaire, la Communauté d'agglomération, et la commune sur le territoire duquel se situe l'opération. Cette convention de garantie d'emprunts :

- précise les caractéristiques des prêts consentis par l'établissement bancaire et financier, la durée et le montant de la garantie, ainsi que le nombre, la nature et le type de logements réservés en contrepartie des aides de la communauté d'agglomération,
- prévoit la délégation de l'attribution des logements du contingent communautaire à la commune dans laquelle se situe le programme.

DCC2018-086 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE L'ESSONNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES D'ACCES AU DROIT

MADAME HIDRI ne participant pas au vote, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la nouvelle convention, fixant une indemnité horaire de 138,24 € TTC dans le cadre des permanences assurées sur le territoire ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention, y compris les actes modificatifs, sous réserve de ne pas créer un bouleversement économique ou de ne pas changer l'objet de ladite convention.

DCC2018-087 HARMONISATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le montant des tarifs du CLAS du Centre Social Intercommunal Aimé Césaire, de l'Espace Jeunesse Intercommunal de l'Oly et du Centre Social Intercommunal des Bergeries à 5 € par an, à compter du vote de la présente délibération.

DCC2018-088 MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP FSL 91

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de modification de l'article 2 de la convention constitutive du GIP FSL91 ayant pour objet de proroger la durée du groupement d'intérêt public pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2021,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ladite convention modifiée,

DIT que le Conseil Communautaire du 11 avril 2016 a désigné Madame Christine GARNIER en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération au sein du GIP-FSL 91.

DCC2018-089 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE RELEVANT DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

FIXE les subventions financières de la CA VYVS aux associations « Politique de la Ville » comme renseigné dans le tableau ci-après :

Intitulé du projet	Montant
Mouvement du Nid Délégation Essonne	3 000,00 €
ADI IDF « Accompagnement personnalisé vers la qualification et l'emploi »	2 000,00 €
Essonne Active « CAP QUARTIER »	2 000,00 €
Les Concerts de poche	2 000,00 €

DCC2018-090 REVERSEMENT DU FONDS DE PARTICIPATION 2018 AUX CONSEILS CITOYENS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la demande de reversement du Fonds de participation 2018 à chaque Conseil citoyen, sur les bases de l'enveloppe prévue pour chaque quartier

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'octroi de celui-ci.

DCC2018-091 AVENANT A LA CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention à la Convention régionale de développement urbain,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'avenant n°1 à la Convention régionale de développement urbain.

DCC2018-092 AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018/2024

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

EMET un avis favorable sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018/2024 lequel identifie pour la CA VYVS la création d'un terrain familial de 36 places avec un foncier à flécher avant janvier 2020.

DCC2018-093 MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO, AU PROFIT DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

FIXE le montant de l'indemnité kilométrique vélo à 25 centimes d'euros du kilomètre dans la limite d'un plafond de 200 euros par an ;

PRECISE que l'indemnité est versée trimestriellement et est égale à un douzième du montant annuel. La prise en charge est suspendue pendant les périodes d'absence de l'agent, quel qu'en soit le motif. Toutefois, elle est maintenue jusqu'à la fin du mois au cours duquel débute la période d'absence. Lorsque la reprise du service, à la suite de cette absence, a lieu au cours d'un mois ultérieur, la prise en charge est effectuée pour ce mois entier.

AJOUTE que les principes suivants sont appliqués pour tous les agents (stagiaires et titulaires de la fonction publique, CDD, CDI, ou contrats aidés) :

- le trajet le plus court entre deux points entre la résidence habituelle et le lieu de travail, ou le trajet de rabattement vers un arrêt de transport public,
- 1 seul aller-retour pris en compte,
- le non-cumul entre cette indemnité et le remboursement de l'abonnement à un service public de location de vélo ou de vélo à assistance électrique ou de transport en commun sauf en cas d'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport dans l'accomplissement d'un trajet).

INDIQUE que les modalités de mise en œuvre retenues sont les suivantes :

- une identification et un engagement préalable de l'agent,
- une périodicité de remboursements : tous les 3 mois,
- un justificatif du nombre de trajets (tenu à jour par l'agent) visé par le chef de service,
- un versement de l'indemnité kilométrique vélo sur le salaire,
- une mise en œuvre au 1er janvier 2019.

DIT que le versement de cette indemnité est non cumulable avec celui concernant la prise en charge des abonnements de transport en commun.

DCC2018-094 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue, avec l'abstention de M. MICHELANGELI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CANAS, M. CHEVALIER.

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs telles que proposées :

1 - Au titre des avancements de grades de l'année 2018 :

- Transformation de six postes d'adjoint administratif à temps complet en six postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Transformation de sept postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en sept postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation de deux postes d'adjoint d'animation à temps complet en deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation de trois postes d'adjoint technique à temps complet en trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 21/35^{ème} en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 21/35^{ème},
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation de trois postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet en trois postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation de deux postes d'attaché à temps complet en deux postes d'attaché principal à temps complet.

2 - Au titre des promotions internes de l'année 2018 :

- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 14.75/20^{ème} en un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 14.75/16^{ème}.

3 - Au titre de la réussite aux concours et de la valorisation des qualifications acquises :

- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 16/20^{ème} en un poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet.

4 - Au titre des mouvements en cours ou à venir :

- Transformation d'un poste de bibliothécaire à temps complet en un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création d'un poste de conservateur territorial de bibliothèques.

5 - Au titre de l'évolution des missions de la Direction du Développement Économique :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en un poste d'attaché à temps complet,
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

DCC2018-095 ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DANS LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la mise en place du dispositif du Service Civique afin de pouvoir accueillir des volontaires au sein des services de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019.

DIT que le versement de l'indemnité due par la collectivité sera effectué en espèces.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette mise en place (notamment la demande d'agrément auprès de la Direction Départementale interministérielle chargée de la Cohésion Sociale), et à signer tous documents y afférent.

DCC2018-096 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE SPECIFIQUE AU GROUPEMENT DE COMMANDE CONCLU AVEC LE SIVOM

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue, avec l'abstention de M. MICHELANGELI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CANAS, M. CHEVALIER.

CORRIGE la délibération n°2018-078 du 5 juillet 2018 en la circonstance ;

DESIGNE au sein des membres de la Commission d'appel d'offre de la CAVYVS :

- Un membre titulaire : M. FERRIER
- Un membre suppléant : M. PRIVAT

CHARGE le Président ou son représentant à prendre et signer tout acte pour la bonne exécution de la présente délibération.

DCC2018-097 CORRECTION MATERIELLE DE LA DELIBERATION N°2017-122 RELATIVE A LA CONCLUSION DE L'AVENANT N°4 AVEC LA SOTHEVY

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue, avec l'abstention de M. MICHELANGELI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CANAS, M. CHEVALIER.

CORRIGE la motivation de la délibération susvisée, en substituant le montant de 517 479,40 euros par 422 842,91 euros.

DCC2018-098 SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE RELATIF A L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LA CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue, avec l'abstention de M. MICHELANGELI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CANAS, M. CHEVALIER.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre multi-attributaire relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité pour la CA Val d'Yerres Val de Seine, avec les opérateurs économiques, retenus par la Commission d'appel d'offre du 28 septembre 2018, suivants :

LOT	OPERATEURS ECONOMIQUES
01 Sites inférieurs à 36 Kva	EDF TOTAL ENERGIE GAZ
02 Sites supérieurs à 36 Kva	EDF

CHARGE le Président ou son représentant à prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sur la base de cet accord-cadre.

DCC2018-099 ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT "SIPP'N'CO" DU SIPPAREC POUR LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE, LE RESEAUX INTERNET ET INFRASTRUCTURES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADHERE à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » ;

CHARGE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et à sélectionner au sein de son annexe 1 les bouquets susvisés, dans la limite des crédits inscrits au budget.

DIT que les frais d'adhésion sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

DCC2018-0100 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CIG DE LA GRANDE COURONNE POUR L'ASSURANCE IARD

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADHERE au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordinateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

DCC2018-0101 AVENANT N°1 AU MARCHE N°2018-04 RELATIF AU REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DES FAUTEUILS ET DES STRAPONTINS AU CINEMA « LE CYRANO » A MONTGERON

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°01 à intervenir avec l'entreprise NOUVELLE MUSSIDAN SIEGES.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant

DCC2018-0102 AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX EN VUE DE LA REHABILITATION DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT A MONTGERON

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et accepté à l'unanimité l'amendement proposé, à la majorité absolue, avec l'abstention de M. MICHELANGELI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CANAS

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les marchés publics correspondant, avec les opérateurs économiques, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, eu égard aux critères de jugement des offres, et sous réserve de la validation préalable du Programme Pluriannuel d'Investissement par le bureau communautaire, et son examen par la Commission Finances, ainsi que l'équilibre global dans le rapport d'orientation budgétaire,

DIT que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement se font en autorisations de programme et crédits de paiement.

DCC2018-0103 AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE JEAN DE LA FONTAINE A QUINCY-SOUS-SENART

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et accepté à l'unanimité l'amendement proposé, à la majorité absolue, avec l'abstention de M. MICHELANGELI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CANAS

AUTORISE le Président ou son représentant à signer lesdits marchés de travaux avec les opérations économiques dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse, eu égard aux critères de jugement susmentionnés, et sous réserve de la validation préalable du Programme Pluriannuel d'Investissement par le bureau communautaire, et son examen par la Commission Finances, ainsi que l'équilibre global dans le rapport d'orientation budgétaire,

DIT que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement se font en autorisations de programme et crédits de paiement.

DCC2018-0104 AVENANT N°01 AVEC L'ENTREPRISE A CONCEPT POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE ET DE SALLES D'ACTIVITES A QUINCY SOUS SENART

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, avec l'abstention de M. MICHELANGELI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CANAS

APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°01 à intervenir avec l'entreprise A CONCEPT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant

DCC2018-0105 AVENANT N°2 AU MARCHE N°29/2015 RELATIF A UNE MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DE LA MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE A EPINAY-SOUS-SENART

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°02 à intervenir avec l'entreprise SARL COSSEC.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

DCC2018-0106 REHABILITATION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE A BRUNOY : VALIDATION DU COUT DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF ET AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et accepté à l'unanimité l'amendement proposé, à la majorité absolue, avec l'abstention de M. MICHELANGELI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CANAS

APPROUVE le coût des travaux en phase APD,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les marchés publics y afférents, avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'appel d'offre, et sous réserve de la validation préalable du Programme Pluriannuel d'Investissement par le bureau communautaire, et son examen par la Commission Finances, ainsi que l'équilibre global dans le rapport d'orientation budgétaire,

DIT que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement se font en autorisations de programme et crédits de paiement.

DCC2018-0107 ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE A VIGNEUX-SUR-SEINE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, avec les votes contre de M. MICHELANGELI, M. CARRERE, et l'abstention de MME BRISTOT, M. CANAS ET M. CHEVALIER

ATTRIBUE la délégation de service public de distribution d'eau potable de la commune de Vigneux-sur-Seine à l'opérateur économique suivant : SUEZ EAU.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de service public à cet effet avec l'opérateur économique susmentionné

DCC2018-0108 INSTAURATION DE LA TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (40), avec les votes contre (13) de M. TRON (avec le pouvoir de Mme ARNAUD), M. PRIVAT, M. DAFI, MME DISNARD, MME DONCARLI, MME FERNANDEZ DE RUIDIAZ (avec le pouvoir de M. MAGUERO), M. HADZIC, MME HIDRI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CHEVALIER, et les abstentions (9) de M. VILLATTE (avec le pouvoir de Mme POINSOT), M. ROURE, M. GRUERE, MME MONGE-MANTAL, M. MICHELANGELI, M. SZYJKA, MME SUREAU, M. SENTENAC.

DECIDE d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales.

AUTORISE le Président à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être soumis à cette taxe.

DCC2018-0109 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES : FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (41), avec les votes contre (17) de M. TRON (avec le pouvoir de MME ARNAUD), M. PRIVAT, M. DAFI, MME DISNARD, MME DONCARLI, MME FERNANDEZ DE RUIDIAZ (avec le pouvoir de M. MAGUERO), M. HADZIC, MME HIDRI, MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE), M. CHEVALIER, M. VILLATTE (avec le pouvoir de Mme POINSOT), M. ROURE, M. GRUERE et les abstentions (4) de M. MICHELANGELI, M. SZYJKA, MME SUREAU, MME MONGE-MANTAL.

DECIDE pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur.

APPLIQUE au montant de la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom), un coefficient multiplicateur de **1,05** pour l'exercice 2019.

CHARGE le Président ou son représentant de la notification de cette décision auprès des services préfectoraux.

DCC2018-0110 INSTAURATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue (45), avec les votes contre (10) M. TRON (avec le pouvoir de MME ARNAUD), M. PRIVAT, M. DAFI, MME DISNARD, MME DONCARLI, MME FERNANDEZ DE RUIDIAZ (avec le pouvoir de M. MAGUERO), M. HADZIC, MME HIDRI, et les abstentions (7) de M. VILLATTE (avec le pouvoir de Mme POINSOT), M. ROURE, M. MICHELANGELI, M. CHEVALIER, ET MME BRISTOT (avec le pouvoir de M. CARRERE)

DECIDE d'instituer la taxe de séjour sur le territoire de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

FIXE les tarifs de la taxe de séjour par nuit et par personne comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'hébergement	Tarif applicable
Palaces	4,00 €
Hôtels Meublés 5 étoiles	3,00 €
Hôtels Meublés 4 étoiles	2,30 €
Hôtels Meublés 3 étoiles	1,50 €
Hôtels Meublés 2 étoiles	0,90 €
Hôtels Meublés 1 étoile	0,80 €
Hôtels Meublés sans étoile	0,80 €
Chambre d'Hôtes	0,80 €

Camping 3 à 4 étoiles	0,60 €
Camping 1 à 2 étoiles	0,20 €

FIXE le coefficient applicable pour les hébergements sans classement ou en attente de classement, soumis à la taxation proportionnelle à 5%, dans la limite de 2,30€, applicable au cout de la nuitée par personne,

DCC2018-0111 VOTE DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS – EXERCICE 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRETE le produit de taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 2 302 027 € au titre de l'exercice 2019.

DCC2018-0112 DESAFFECTATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI À BRUNOY

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONSTATE que la désaffectation du bien, sis au 15-17 rue de la République à Brunoy, ne sera plus utilisé à compter du 1^{er} janvier 2019 pour le service public de Maison de l'emploi et Mission locale ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DCC2018-0113 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INSERTION ET DEVELOPPEMENT DU VAL D'YERRES - VAL DE SEINE (MISSION LOCALE/CENTRE DE REDYNAMISATION), EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES

M. ALLOUCH, M. ADAM, Mme FONTGARNAND, Mme FONTANIEU, M. PUJALS, Mme GARNIER, Mme ARNAUD, M. DAFI, Mme MOISSON, Mme DOLLFUS, M. VILLATTE, Mme BAILLOT ne participant pas au vote, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes entre la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et l'association Insertion et développement du Val d'Yerres - Val de Seine (Mission Locale/Centre de Redynamisation).

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

DCC2018-0114 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ESSONNE (CMAE), LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE L'ESSONNE (CCI) ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention devant être conclue entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne (CMAE), la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne (CCI) et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention.

DCC2018-0115 FIXATION DES TARIFS POUR LA PISCINE INTERCOMMUNALE A EPINAY-SOUS-SENART

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE la tarification de la piscine intercommunale d'Épinay-sous-Sénart comme suit :

	Tarifs résidents	Tarifs extérieurs
Droit d'entrée enfant, jeune scolarisé, demandeur d'emploi, adulte justifiant d'un handicap, plus de 60 ans	1,50 €	2,30 €
Carte 10 entrées enfant, jeune scolarisé, demandeur d'emploi, adulte justifiant d'un handicap, plus de 60 ans (validité 1 an)	13,00 €	20,00 €
Droit d'entrée adulte	2,30 €	3,50 €
Carte 10 entrées adulte (validité 1 an)	20,00 €	30,00 €

ECOLE DE NATATION		
Tarif annuel enfant de plus de 5 ans	130,00 €	260,00 €
Tarif à partir de la seconde inscription	110,00 €	

ACTIVITES NAUTIQUES PRIVEES		
	Prestataires sports / santé extérieurs privés : institut, entreprise, auto-entrepreneur, association extérieure	Professionnels de l'événementiel : organisateur, agence, coordinateur
Tarif horaire pour la location du bassin	100,00 € / heure, sans personnel du bassin	300,00 € / heure

DIT que cette tarification est en vigueur depuis le transfert de l'équipement jusqu'à une prochaine décision la rapportant expressément ou implicitement.

DCC2018-0116 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE NATATION ET DE PLONGEE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 8 000 € à l'Entente des Nageurs de Draveil.

DCC2018-0117 CONTRAT DE VENTE DES BILLETS DE SPECTACLES COMMUNAUTAIRES ORGANISES PAR LE VAL D'YERRES VAL DE SEINE (HORS PROGRAMMATION ASSUREE DANS LE CADRE DE LA DSP) POUR LA SAISON 2018-2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de vente des billets de spectacles communautaires organisés par le Val d'Yerres Val de Seine (hors programmation assurée dans le cadre de la DSP) pour la saison 2018-2019 (joint en annexe),

AUTORISE le Président ou son représentant à le signer.

DCC2018-0118 ADHESION DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE AU CAUE 91

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au CAUE 91,

FIXE le montant de la cotisation annuelle à 3 000 €.

AUTORISE le Président à signer tout acte portant sur les missions d'accompagnement ou d'assistance du CAUE 91 auprès de la Communauté d'Agglomération.

DCC2018-0119 RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU CINEMA PARADISO (ADCI)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation de ce rapport.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à l'hôtel d'agglomération.

DCC2018-0120 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017 – CENTRE AQUA SENART (UCPA)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2017 de l'UCPA pour le centre AQUA SENART.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à l'hôtel d'agglomération.

DCC2018-0121 RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE 2017 : CENTRE PIERRE DE COUBERTIN - VAL DE FORME ET PISCINE DES SENARTS (VERT MARINE)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

PREND ACTE des rapports d'activité 2017 Vert Marine pour le centre Pierre de Coubertin - Val de Forme et la Piscine des Sénarts.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à l'hôtel d'agglomération.

DCC2018-0122 RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

PREND acte de la remise de ce document qui sera également communiqué à la population par voie d'affichage.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à l'hôtel d'agglomération.

DCC2018-0123 MOTION CONTRE LA BAISSSE DES CREDITS DE L'ETAT EN FAVEUR DU SPORT POUR TOUS

Le Conseil communautaire se fondant sur ce qui suit :

Considérant les annonces budgétaires du gouvernement dans le domaine sportif : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'Etat soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés ;

Considérant la pétition lancée par le mouvement sportif français, et notamment le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), relayée par des fédérations, des clubs, des athlètes de haut niveau et des milliers de pratiquants et bénévoles et par l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) ;

Considérant l'importance du sport en Val d'Yerres Val de Seine, tant au niveau des infrastructures et des équipements sportifs que du tissu associatif et du nombre de bénévoles, d'éducateurs, de licenciés et de pratiquants

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité,

DEPLORE la dégradation continue du financement du sport et le désengagement de l'Etat. Les collectivités assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction et maintenance des équipements sportifs. Avec 200 000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37 000 espaces

et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables mais ne peuvent pas agir isolément, et se substituer continuellement au désengagement de l'Etat.

POINTE les incohérences de l'Etat entre l'ambition affichée et la réalité des crédits dédiés au soutien et au développement de la pratique sportive. L'accueil de grandes manifestations internationales (Ryder Cup en 2018, Coupe du monde féminine de football en 2019, Coupe du monde de rugby en 2023 et surtout les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024) ne doit pas sacrifier le quotidien des millions de pratiquants, de bénévoles, d'éducateurs et de dirigeants sportifs.

INVITE à accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales. Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause

APPELLE les Parlementaires à consolider le financement du sport par le déplafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des paris en ligne et de la taxe Buffet (5%). Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes. Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois.

DCC2018-0124 MOTION CONTRE LA REFORME DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

Le Conseil communautaire se fondant sur ce qui suit :

Le gouvernement a présenté lundi 24 septembre 2018 le projet de loi de finances pour 2019 qui prévoit une refonte de la dotation d'intercommunalité.

Les principaux critères retenus pour cette réforme seraient :

- un alignement des valeurs de point de toutes les catégories d'EPCI depuis les métropoles jusqu'aux communautés de communes à fiscalité additionnelle,
- une éventuelle recharge, redonnant de la DGF aux communautés les plus riches qui l'avaient intégralement perdue,
- le maintien du critère du potentiel fiscal, calculé de manière relative par rapport à la moyenne de sa catégorie,
- le maintien du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) mais avec un éventuel plafonnement de ses effets,
- l'introduction du critère du revenu par habitant.

Selon des simulations de la direction générale des collectivités locales (DGCL), la réforme aurait pour effet de relever de manière sensible les attributions perçues par la plupart des communautés de communes (celles dont la population est la plus faible). Les 201 communautés soumises au régime de la fiscalité additionnelle bénéficieraient d'une dotation d'intercommunalité supérieure de près de 80% en 2023. Le gain serait moins net pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique, mais il serait quand même en moyenne de 5,10 euros par habitant dans cinq ans.

Le dispositif serait beaucoup moins défavorable aux métropoles et communautés urbaines que celui qu'avait proposé le CFL. Le montant de la dotation d'intercommunalité des 33 métropoles et communautés urbaines serait accru de près de 2 euros par habitant en 2023 (alors que la proposition du CFL conduisait à une baisse de 0,7 euro par habitant). En outre, seulement 3 de ces intercommunalités seraient perdantes (contre 18 dans le scénario du CFL).

Les métropoles et les communautés urbaines tireraient finalement mieux leur épingle du jeu que les 222 communautés d'agglomération et **89 d'entre elles pourraient percevoir une dotation en diminution.**

Cas de la CAVYVS :

La CAVYVS est la CA qui perçoit le moins de DGF par habitant (60€) de toutes les CA d'Ile-de-France après celle de Fontainebleau (57€).

Elle a le plus faible Potentiel fiscal des CA d'Ile-de-France et le 4^{ème} plus faible des CA métropolitaines.

L'introduction du **critère de revenu par habitant** sera globalement défavorable aux intercommunalités d'Ile-de-France puisqu'en moyenne le revenu par habitant est sensiblement supérieur à la moyenne nationale (*les salaires étant corrélés au coût de la vie plus élevé qu'en province*).

De plus, la région Ile-de-France ne peut être appréciée comme un ensemble, les bassins de population la composant étant extrêmement hétérogènes.

Ainsi, malgré un niveau de revenu par habitant plutôt modeste pour la région Ile-de-France (16 026€/h.), en métropole la CAVYVS est classée 129^{ème}/1264, soit 11% au-dessus de la moyenne nationale (14 455€/h.)

Enfin, il convient de rappeler que le revenu par habitant est déjà pris en compte à **hauteur de 60% dans le calcul de la redistribution du FPIC, Fond de péréquation pour lequel**, contrairement aux autres Communautés pauvres, la CAVYVS n'est pas bénéficiaire.

Aussi, alors qu'une réforme de la DGF des intercommunalité devrait avoir pour conséquence une plus juste répartition de cette ressource, notamment vers les Communautés les moins riches, et alors que la CAVYVS a déjà vu sa DGF baisser de 30% dans le cadre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (4.3M€), les critères retenus vont provoquer une nouvelle baisse de cette ressource.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

APPROUVE la motion.

DEMANDE au Gouvernement d'ajourner sa réforme de la dotation d'intercommunalité et de refaire des simulations approfondies des différents critères afin de permettre enfin une juste redistribution de la DGF.

CHARGE le Président ou son représentant à prendre et signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h56

Affiché le **10 OCT. 2018**



François Durovray
François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne